

**PROCÈS-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONA OUVERT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE L'AIRE DE REPOS DES GROS PORTEURS DE CINKASSE**

**AUTORITE CONTRACTANTE :** Office Togolais des Recettes (OTR)  
**REFERENCE DE LA PROCEDURE :** AAOI N° 003/2024/OTR/CG/CSG/DAL-PRMP  
**OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :** Travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de l'aire de repos des gros porteurs de Cinkassé  
**DATE DE PUBLICATION :** 18 décembre 2024  
**NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES :** Trente-six (36)  
**NOMBRE D'OFFRES ENREGISTREES :** Dix (10)  
**ALLOTISSEMENT :** Lot B2: : Construction de la clôture, des bâtiments, des miradors et du réseau RIA de la zone B

**SOUSSIONNAIRES NON RETENUS : Trois (03)**

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MOTIF DU REJET
EB SOSSA	<b>Offre non recevable :</b> L'offre du soumissionnaire EB SOSSA non recevable pour avoir fourni une garantie dont la durée de validité est 90 jours au lieu de 120 jours exigée dans le DAOI (conformément à l'Article 20.2-f de l'IC)
Ets ASRAK	i) Absence de marché similaire; l'entreprise n'a présenté aucune preuve d'exécution de marché similaire ; ii) L'un des camion benne TG 5128 AV proposé en propriété est en réalité une voiture de marque Mazda
ICONE BTP	Absence de projet similaire : le marché relatif aux travaux de construction d'un bâtiment R+5 d'aménagement de parking en bitume pour le compte de TP-TECH) comporte des incohérences notamment non-conformité des signatures et de logo de l'AC sur le contrat et l'attestation de bonne fin d'exécution (pas de lien entre le libellé du contrat et l'attestation de bonne fin d'exécution) ; en outre le deuxième marché relatif aux travaux de construction d'un bâtiment R+1 servant de bureau de l'ONG NEIPA à Kara et construction des bacs à eaux pour la pisciculture est douteux, en effet, il y a incohérence entre le contrat et le PV de réception définitive par rapport à la qualité du signataire ( Directeur General sur le contrat et associé gérant sur le PV de réception définitive) en outre suivant les investigation, le siège actuel de l'ONG NEIPA à Kara est un bâtiment en location

**SOUSSIONNAIRES RECONNUS CONFORMES : Sept (07)**

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE	ERREURS	RABAIS	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT
<b>Groupement GTF/MARA SERVICES</b>	<b>188 755 364</b>	<b>+94 419</b>	<b>13 219 485</b>	<b>175 630 298</b>
Groupement GAMA GROUPE/QUEENTOBE, BATCH CONSTRUCTION	213 687 096	-	21 368 710	<b>192 318 386</b>
Groupement DIRAC BTP/CADIS BURKINA	187 592 553	+13 590 680	4 023 665	<b>197 159 568</b>
Groupement ESMO /GST- BTP	224 467 386	-	11 223 370	<b>213 244 016</b>
Groupement GTD/GMT SARL	227 097 440	-	11 354 872	<b>215 742 568</b>
Groupement EGTP/EJF-TP	224 191 351	-	-	<b>224 191 351</b>
	252 661 127	-	5 053 223	<b>247 607 904</b>
<b>NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE</b>	<b>Groupement GTF/MARA SERVICE</b> Lomé-Togo ; Tél : (+228) : 90 36 89 61			
<b>MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE</b>	<b>Cent soixante-quinze millions six cent trente millions deux cent quatre-vingt-dix-huit (175 630 298) francs CFA TTC</b>			

<b>PART DU MARCHÉ SOUMISE A LA SOUS TRAITANCE</b>	Néant
<b>PRISE EN COMPTE DE VARIANTES</b>	Non
<b>PROCEDURE DEROGATOIRE (MOTIFS LE CAS ECHEANT)</b>	Non

Fait à Lomé, le 21 février 2025

Pour la Personne Responsable des Marchés Publics et pour  
Le Directeur de l'Administration de la Logistique



Halirou DJOBO